



ASSURANCES :

Cap Rando est couvert pour sa responsabilité civile professionnelle: Contrat GENERALI n° AL974010.
Pour vous inscrire sur un séjour Cap Rando, vous devez impérativement être couvert par une assurance individuelle responsabilité civile couvrant votre activité, individuelle accident, assistance, rapatriement, et éventuellement annulation (vivement recommandée pour ne pas perdre votre paiement en cas d'imprévu inscrit dans votre contrat d'assurance annulation).
Nous vous proposons de souscrire l'assurance « Cap Sécurité » de Chapka Assurances. Celle-ci vous couvre en annulation, interruption de séjour, individuelle accident, assistance 24h/24h, frais médicaux à l'étranger, assurance bagages, responsabilité civile, et certains cas d'annulation pour cause de Covid.
Vous pouvez également ne souscrire qu'une assurance annulation si vous avez une assurance couvrant les autres risques. Voir les tarifs et le détail des garanties pages suivantes.

FRAIS D'ANNULATIONS CAP RANDO :

Attention: les séjours sont confirmés sous réserve d'un nombre minimum de participants. Un séjour peut être annulé jusqu'à 21 jours avant la date de début du séjour en cas de nombre insuffisant de participants. Nous vous conseillons d'attendre la confirmation définitive du séjour pour réserver vos transports ou de prendre des billets remboursables.

En cas d'annulation de la part du prestataire, nous vous proposerons un séjour alternatif, si cette proposition ne vous convient pas nous effectuerons un remboursement intégral des sommes payées sans indemnité.

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu les sommes suivantes :

A plus de 60 jours du premier jour du séjour: une somme forfaitaire de 90 € par personne.

Entre 60 et 30 jours avant le premier jour du séjour: 50% du prix du séjour.

A moins de 30 jours avant le premier jour du séjour: 100% du prix du séjour.

La non présentation ou le retard pour l'heure et lieu de rendez-vous, l'abandon en cours de séjour, ne donnent droit à aucun remboursement.

Les sommes retenues pourront être éventuellement remboursées si vous avez souscrit une assurance annulation dans les cas prévus aux conditions générales du contrat souscrit. Voir notre offre d'assurances.

Cas particuliers : voyages en Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Kenya, USA, Canada

Pour ces destinations, les sommes retenues sont les suivantes:

plus de 120 jours du premier jour du séjour: une somme forfaitaire de 90 € par personne.

De 120 à 61 jours du premier jour du séjour: une 30% du prix du séjour.

Entre 60 et 30 jours avant le premier jour du séjour: 50% du prix du séjour.

A moins de 30 jours avant le premier jour du séjour: 100% du prix du séjour.

Autres modalités: En cas d'annulation de votre part, en complément de la facturation des frais prévus aux barèmes ci-dessus, il sera retenu 100% des frais d'annulation sur les billets d'avion faisant l'objet d'engagements fermes et non remboursables. Les frais d'assurance et de dossier d'inscription ne sont pas remboursables.



CAP PROTECTION VOYAGES

DEUX SOLUTIONS D'ASSURANCE VOYAGE POUR VOS CLIENTS

> CAP SÉCURITÉ, N° 22 43 703 LA MULTIRISQUES VOYAGE

La protection efficace pour partir à l'aventure à l'autre bout du monde. Cap Sécurité couvre vos clients pour tous événements inattendus (problème de santé, accident, vol, annulation, retour anticipé, etc...). Toutes les garanties indispensables à un voyage serein dans un seul package.

En option : La garantie «départ impossible», la garantie «Révision des prix» et la garantie annulation en cas de catastrophe naturelle et attentat.

> CAP ANNULATION, N° 22 43 704 L'ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

Parce qu'on ne peut pas tout prévoir avant le départ, **Cap Annulation** remboursera à votre client les pénalités d'annulation retenues par le professionnel du tourisme (agence, tour opérateur, loueur, compagnie aérienne).

La couverture annulation couvre « pour tout événement soudain, imprévisible, indépendant de votre volonté et justifié »

En option : la garantie annulation en cas de catastrophe naturelle et attentat.

PRIX DU VOYAGE / PERS	PRIMES TTC / PERS CAP SÉCURITÉ	PRIMES TTC / PERS CAP ANNULATION
0 à 300 €	21 €	16 €
301 à 600 €	20 €	20 €
601 à 900 €	41 €	28 €
901 à 1 300 €	50 €	37 €
1 301 à 1 600 €	69 €	47 €
1 601 à 2 500 €	84 €	66 €
2 501 à 3 500 €	107 €	78 €
3 501 à 4 500 €	142 €	102 €
4 501 à 6 000 €	178 €	118 €
6 001 à 8 000 €	236 €	165 €
Option Départ Impossible	+ 13 €	-
Option Révision des prix	+ 20 €	-
Option Catastrophe Naturelle et Attentat	+ 11 €	+ 11 €

AVEC CHAPKA VOS CLIENTS BÉNÉFICIENT : DE L'ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

- ✓ **La simplicité** : réception de tous les documents immédiatement par email
- ✓ **La réactivité** : attestation d'assurance immédiate par email, envoi par courrier automatique pour la Russie
- ✓ **La sécurité** : l'assistance 24/24 et 7/7 dans toutes les langues par Axa Assistance
- ✓ **La transparence** : des tarifs et des garanties claires

DES GARANTIES EXCLUSIVES CHAPKA :

- ✓ **Une garantie annulation complète** : Les deux contrats disposent automatiquement de l'assurance annulation dites en « toutes causes sauf »
- ✓ La possibilité de bénéficier d'un voyage de compensation (même valeur que le voyage initial) en cas de rapatriement médical suite à une atteinte corporelle grave.
- ✓ Une responsabilité civile «locative» pour vos clients locataires d'un hébergement de vacances (villa, appartement ...etc).



DES GARANTIES COVID :

EN ANNULATION

- en cas de contraction du Covid-19 avant le départ, par l'assuré ou par l'un de ses proches;
- en cas de mise en quarantaine de l'assuré avant le départ;
- en cas de refus d'embarquement de l'assuré au moment du départ, à la suite d'un contrôle thermique (ou autre contrôle sanitaire) mis en place par les autorités ou le transporteur.

EN ASSISTANCE (Cap Sécurité uniquement)

- la prise en charge des frais médicaux de l'assuré en cas de contraction du Covid-19 à destination;
- le rapatriement médical de l'assuré en cas de contraction du Covid-19 à destination, si préconisé par le plateau d'assistance;
- la prise en charge des frais d'hébergement, de petits-déjeuners et taxi de l'assuré, en cas de retour impossible à la suite d'un manque de transports à destination en raison d'un confinement déclaré par les autorités locales;
- la prolongation de séjour de l'assuré sur place, à la suite d'une mise en quarantaine dans le pays de destination en cas de contraction du Covid-19.

TARIFS À PARTIR DU 01/11/2020

RÉDUCTION TRIBU* : - 15% SUR LA PRIME TOTALE

- > Durée de séjour : 60 jours max,
- > Territorialité : monde entier,
- > 9 personnes maximum,
- > Pas de limite d'âge,
- > L'assurance annulation doit être souscrite lors de l'achat du séjour,
- > Impossibilité de souscrire l'assurance CAP Annulation, ou la garantie annulation de CAP Sécurité, à moins de 10 jours du départ.

TABLEAU DES GARANTIES :

> CAP SÉCURITÉ, N° 22 43 703

> CAP ANNULATION, N° 22 43 704

(*seule la garantie annulation est acquise)

	PRESTATIONS	MONTANTS ET PLAFONDS
ASSURANCE ANNULATION	Assurance Annulation * Franchise annulation pour accident décès Franchise annulation périls dénommés Franchise annulation toutes causes justifiées <i>Franchise Option annulation attentat et catastrophe naturelle</i>	Maximum par personne : 8 000 € Maximum par événement : 40 000 € 50 € par personne 75 € par personne 20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne <i>20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne</i>
RETARD D'AVION	Retard d'avion - Franchise vol régulier : 3H de retard - Franchise vol charter : 6H de retard	31 € maximum par personne/par heure de retard - Maximum par personne : 152 € - Maximum par événement : 762 €
ASSISTANCE 24/24	Rapatriement médical Envoi d'un médecin sur place Immobilisation sur place Prolongation de séjour sur place Retour au domicile ou poursuite du voyage après consolidation Visite d'un proche Prise en charge des frais d'hôtel Rapatriement en cas de décès Prise en charge des frais de cercueil Retour anticipé Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires Frais de recherche et de secours Avance de caution pénale à l'étranger Frais d'avocat à l'étranger	Frais réels Frais réels 100 € par jour et maximum 10 jours 100 € par jour et maximum 10 jours Frais réels Frais de transport aller-retour 100€ par jour et maximum 10 jours Frais réels 2 300€ Billet retour ou billet aller-retour Maximum 1 000€ par personne 2 000 € maximum par personne Maximum 15 245 € Maximum 3 049 €
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Frais médicaux à l'étranger - Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande - Reste du Monde - Soins dentaires d'urgence - Franchise	- 152 450 € maximum par personne - 76 225 € maximum par personne - 300 € maximum par personne - 75 € par dossier
ASSURANCE BAGAGES	Assurance Bagages - Objet Précieux / valeur - Franchise Retard de livraison Bagages	2 000 € maximum par personne 10 000 € maximum par événement - Limités à 50% du maximum par personne - 75 € par dossier 152 € maximum par personne 762 € maximum par événement
RESPONSABILITÉ CIVILE	<u>Assurance responsabilité Civile vie privée</u> Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont : - Dommages corporels autres que ceux survenus aux USA / Canada - Dommages corporels survenus aux USA / Canada - Dommages matériels et immatériels consécutifs <u>Responsabilité civile locative</u> - Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location. Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location <u>Défense et recours</u>	4 500 000 € par sinistre - 4 500 000 € par sinistre - 1 000 000 € par sinistre - 45 000 € par sinistre avec une franchise de 150 € - 500 000 € par sinistre avec une franchise de 500 € 10 000 € par sinistre avec une franchise de 500 € 20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	Assurance Individuelle accident - DC et IP (Pers de + de 16 ans et de - 70 ans) - DC et IP (Pers de - de 16 ans et + de 70 ans)	- 20 000 € par personne - 8 000 € par personne
VOYAGE DE COMPENSATION	Voyages de Compensation	Même valeur que le voyage initial
INTERRUPTION DE VOYAGE	Assurance «interruption de voyage», Prestations non utilisées	7 000 € par personne, 29 000 € par événement



INFORMATIONS PRATIQUES :

LA SOUSCRIPTION

- ✓ Rendez vous sur www.chapka.fr
- ✓ Connectez vous à l'aide de votre login et mot de passe
- ✓ Saisissez le contrat
- ✓ Le client reçoit immédiatement tous les documents par email (Pour la Russie, veuillez nous communiquer l'adresse du client, nous lui enverons l'attestation originale pour l'ambassade par courrier).

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Pour déclencher l'ASSISTANCE, contacter le plateau d'assistance AXA 24H/24 et 7j/7

Par téléphone : +33 (0)1 70 79 07 69

Éléments à préciser :

- ✓ Le numéro de police d'assurance
- ✓ La localité où vous vous trouvez (ville, lieu)
- ✓ Le numéro de téléphone sur lequel AXA peut vous joindre
- ✓ La nature de l'assistance dont vous avez besoin

Notez immédiatement le numéro de dossier d'assistance qui vous sera communiqué.

ATTENTION :

Pour les garanties d'assistance et de prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, seules les prestations organisées par ou en accord avec AXA seront prises en charge.

Contactez AXA Assistance avant toute intervention au :
+33 (0)1 70 79 07 69.

VOTRE CONTACT CHEZ CHAPKA



BESOIN D'INFORMATION OU DE CONSEIL SUR NOS CONTRATS ?

> Interlocuteur technique, modification de contrat, annulation, questions pratiques, contactez Sabrina Amar et Rachida Bouchoul au **01 74 85 50 51** ou par email helpdesk.chapka@aon.com

Pas encore partenaires ?

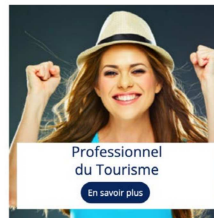
Réparons cette erreur !

Nous avons très envie de collaborer avec vous, quelle que soit votre activité, découvrez comment nous pouvons vous accompagner.

Notre équipe technique est super **geek** forte, nous pouvons mettre en place tout ce dont vous rêvez et nous ne sommes pas à court d'idées !

Pas besoin d'être un cadavre de l'assurance pour travailler avec nous, depuis 12 ans, notre expertise de l'assurance nous permet de vous accompagner et de vous expliquer ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas.

Découvrez les solutions selon votre activité :



Professionnel
du Tourisme

En savoir plus



Affilié & Apporteur
d'Affaires

En savoir plus

ACCÈS PROFESSIONNELS

Identifiant ou email :

Mot de passe :

Se connecter

Mot de passe oublié ou première connexion ?

ACCÈS AFFILIÉS

Email :

Rapport :

Recevoir

VERIFYME

Consultez, vérifiez l'authenticité d'une attestation d'assurance

Vérifier

POUR TOUTES LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT
Toute déclaration devra être transmise sous 5 jours à :

CHAPKA ASSURANCES GESTION DE SINISTRES

En ligne : <http://www.chapkadirect.fr/sinistre>

OU

Par Téléphone : +33 1 74 85 50 50

L'accident doit être déclaré sous 5 jours ouvrés, à l'aide du formulaire de déclaration de sinistre complété et signé.